
Pétition présentée par le comité révolutionnaire de La Flèche qui demande un secours pour les familles des citoyens Gagnerie et Brossier, tués par les rebelles, en annexe de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition présentée par le comité révolutionnaire de La Flèche qui demande un secours pour les familles des citoyens Gagnerie et Brossier, tués par les rebelles, en annexe de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 589-590;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35241_t1_0589_0000_6

Fichier pdf généré le 15/05/2023

AFFAIRES NON MENTIONNÉES
AU PROCÈS-VERBAL

63

[La Sté popul. d'Agde au présid. de la Conv.; 7 pluv. II] (1)

« La société populaire de la ville d'Agde, qui a résisté aux projets liberticides du comité sanguinaire que l'infâme Durand, de Montpellier présidait, les sans culottes de cette commune, que vous avez déclaré avoir mérité de la patrie, vous adressent leurs réclamations, leurs plaintes, leurs alarmes; c'est à vous, sauveurs du peuple, intrépides montagnards, à réparer les torts qu'un de vos collègues ne cesse de porter à la chose publique; oui, c'est dans les départements méridionaux qui nécessitent des exemples frappants, moyens répressifs, des mesures révolutionnaires, que vous avez envoyé Boisset, un homme qui, bien loin de rehausser l'esprit public, ne travaille qu'à l'atténuer; qui, bien loin d'inspirer dans le cœur des malveillants, des royalistes, des fédéralistes la terreur qui devait être à l'ordre du jour, a répandu sur leur front la joie la plus vive. Nous excitons votre sollicitude, et si vous ne rappelez ce représentant, attendez-vous à apprendre des événements funestes dans cette contrée. Déjà les fédéralistes triomphent, le girondisme se reproduit sous une nouvelle forme; la présence de Boisset l'a facilité à élargir les gens suspects; les personnes dont il s'entoure, tout nous fait présager du danger pour la chose publique. Déjà les montagnards par essence, *les scélérats, les factieux, les brigands*, qui ont lutté constamment contre les ennemis de la République, ceux là mêmes qui hier étaient considérés comme des Maratistes par excellence, sont dénigrés par les amis, les favoris, les partisans de Boisset; par Boisset même. Nous nous sommes toujours honorés des épithètes calomnieuses qu'on nous a successivement prodiguées et au moment où la malveillance semblait être forcée à plier sous le poids de la Raison, Boisset a imaginé de perdre dans l'opinion publique les colonnes inébranlables du républicanisme, en les caractérisant d'*ultra révolutionnaires*. C'est ainsi que ce représentant du peuple trop faible dans ces circonstances, corrompt l'esprit public du département; il fait plus, abusant du droit qui lui est confié de juger les détenus qui ne sont point compris dans la loi du 17 septembre dernier, il prête l'oreille à la prière, à la sollicitation, et, cédant à la voix des femmes, des filles qui inondent ses appartements, il donne la liberté indistinctement à tous les gens suspects, à des nobles, à des robins, à des contre-révolutionnaires, à des hommes qui, bien loin d'être rendus à la société, devraient porter leur tête à l'échafaud; déjà les maisons de reclusion sont vacantes et les patriotes ont tout lieu de craindre d'aller les occuper. Ce n'est point sans fondement; dès que par les ordres du représentant que nous vous dénonçons, des républicains de 89, des ro-

chers de patriotisme ont perdu leur liberté et ont failli croupir dans les cachots. Avant de porter sous vos yeux le tableau affligeant, mais vrai, des abus que fait Boisset de son autorité, les vrais républicains, ceux qui ont sauvé le département des fureurs du fédéralisme se sont adressés à lui, ils lui ont exposé toute la fausseté de ses démarches, les dangers qu'il courait de se laisser entourer par des personnes susceptibles de corruption, par des hommes suspects à plus d'un titre. Aux paroles, il a feint d'être sensible à de pareils avis, il a promis de renvoyer ses courtisans, de défendre l'entrée de ses appartements aux femmes et de s'entourer du conseil des véritables Maratistes; mais à peine les a-t-il perdus de vue, qu'il s'est livré de plus fort à son aveuglement, qu'il a oublié ce qu'il devait à la chose publique, et qu'il s'est rendu aux désirs, aux sollicitations des beautés toujours nouvelles. Depuis quelque temps nous gémissons sur le sort qu'il nous prépare, depuis longtemps nous voyons avec peine qu'il prend avec trop de facilité les arrêtés que ses approches lui suggèrent et qu'il les rapporte et annule avec autant ou plus de facilité, selon que les intrigants ont d'art à le manier. Si Boisset veut le bien de sa patrie, il la perd dans ses moyens, puisque avant son arrivée, le département de l'Hérault était régénéré; les mesures révolutionnaires avaient fait pâlir le front des fédéralistes, mais aujourd'hui la conduite de Boisset enhardit les malveillants, les patriotes le craignent et les aristocrates l'adorent.

La Convention décrète un gouvernement révolutionnaire et Boisset cherche à en annihiler les effets, puisqu'il a prétendu publiquement que si ce décret s'exécutait, il faudrait la moitié des français pour garder l'autre.

Pères du peuple, ouvrez les yeux sur les dangers qui nous environnent, ne croyez point que ce soit la crainte particulière qui nous anime; ceux qui ont bravé les poignards des assassins, des fédéralistes, ceux qui ont grimpé la montagne dans les moments d'orage, sauront s'ensevelir, s'il le faut, sous les ruines; mais l'esprit public n'est plus à sa hauteur, les crapeauds commencent à coasser, et les exhalaisons vaporeuses du marais obscurcissent déjà la colline. Ne refusez pas d'entendre la voix de ceux qui se sentent encore la force et le courage d'habiter sur le sommet et le département de l'Hérault sera encore une fois sauvé.

Vive la République!»

LAURENT (*vice-présid.*), Omer MARTIN, SIAU, CAUMEL (*secrét.*).

Renvoyé au comité de sûreté générale (1).

64

[Le C. révol. de La Flèche, à la Conv.; 8 pluv. II] (2)

« Citoyens représentants,

Les malheurs du temps ont plongé la commune de La Flèche et les environs dans la di-

(1) Mention marginale datée du 23 pluviôse.

(2) C 291, pl. 933, p. 17. Cette pièce ne porte aucune mention marginale, mais se trouve classée dans le dossier de la séance.

(1) F^r 4606, doss. Boisset.

sette la plus affreuse. La famine et les maladies nous assiègent. Votre digne collègue Garnier de Saintes, auquel deux membres de notre comité en ont porté les détails a déjà excité voire sollicitude pour nous.

Nos besoins sont trop pressants pour que votre comité auquel vous l'avez renvoyé, ne s'en soit occupé promptement; cependant la disette redouble et nous ne recevons pas de secours. Les brigands nous ont tout enlevé ou consommé. Le collège national, le plus beau et le plus commode qui existe dans la République, et qui a contribué depuis sa fondation à faire subsister notre commune, le collège, disons-nous est entièrement ruiné. Le peu d'élèves et d'instituteurs qui restent sont sans pain, sans effets et seront obligés d'abandonner ce bel établissement s'ils ne reçoivent de prompts secours.

Outre que le district de La Flèche ne produit pas même ce qu'il lui faut de grains pour sa consommation, le passage continu des troupes de la République et les approvisionnements pour les armées que l'on en a tiré l'ont dénué de presque tout et les rebelles ont consommé le reste, lors de leur passage dans cette commune et celles qui nous avoisinent.

Les Fléchois, bons sans-culottes, ont, en présence des représentants du peuple, fait la résistance la plus opiniâtre pendant six heures de temps aux rebelles qui ne sont entrés dans notre ville que parce que 600 républicains sans canons suffisants, n'ont pu résister à ces scélérats au nombre de plus de 40.000 combattants.

Nous vous conjurons, Citoyens représentants, de vous occuper des moyens de procurer des subsistances à une commune qui n'a cessé depuis la Révolution de donner des marques non équivoques de son dévouement à la chose publique et de son attachement à la République.

Dans le nombre de nos concitoyens qui ont été victimes de leur courage pour la défense de la ville, nous rappelons à votre sollicitude deux de nos collègues, morts en répétant les mots sacrés de Vive la République. L'un, nommé Gagnerie, est père de sept enfants en bas âge, et laisse son infortunée épouse enceinte du huitième. L'autre nommé Brossier en laisse quatre. L'un et l'autre n'avoient d'autre bien que leur travail pour faire subsister leur famille.

Le Comité révolutionnaire de La Flèche vous demande, Citoyens, que vous preniez dans la plus grande considération le malheur de ces deux familles. Nous avons saisi sur les brigands que nous avons fait périr une somme de 638 l. 8 s. en argent et 24 l. en or. Ce vil numéraire est marqué au coin à l'effigie du tyran. Nous vous faisons passer ce métal que de vrais républicains rougiroient de posséder, afin que vous le fassiez transformer en pièces républicaines, mais, Citoyens représentants nous osons vous prier de faire tourner cette somme au profit et en secours provisoire des deux infortunées familles que nous venons de vous désigner, ainsi qu'une somme de 268 l. 7 s. en assignats prise également sur les dits brigands et que nous gardons jusqu'à ce que vous nous ayez désigné l'emploi que nous devons en faire, plus un couvert et une paire de boucles de jarretières, le tout en argent.

Nous vous représentons aussi, Citoyens représentants, que le Comité de surveillance et ré-

volutionnaire est composé de sans-culottes, presque tous ouvriers, qui n'ont pour tout moyen de subsistances que leur état, que depuis le 7 mai vieux style, ils ont toujours été en activité pour déjouer les manœuvres des malveillants et veiller à la sûreté de la République; que leur zèle pour la chose publique, leur fait absenter leur travail pour ne s'occuper que des intérêts de la patrie et leur fait le plus grand tort puisque cela les met hors d'état de pouvoir subsister.

Ils attendent de la justice de la Convention nationale qu'elle voudra bien leur accorder un traitement proportionné au temps qu'ils emploient avec zèle et courage pour le soutien de l'unité et de l'indivisibilité de la République.

Recevez, en même temps, Citoyens dignes représentants, notre adhésion la plus formelle à toutes les lois que vous nous avez faites et celles que vous faites tous les jours, pour le salut de la Patrie. Vous seuls Montagnards êtes capables d'amener au port le vaisseau de la République. Restez donc à votre poste, nous vous en conjurons. Nous ne cesserons de bénir la Montagne et nos cris de joie et d'allégresse seront toujours: Vivent les sans-culottes de la Montagne, Vive la Liberté, l'égalité et ça ira, ça ira.

Nous sommes très fraternellement Citoyens représentants ».

LEMONNIER, PICOULEAU, BOUTEVILLE, HERON, GERMOND (*présid.*), LIBERGE aîné, LEVOY, GUCHERY (*secrét.*) [et 3 autres signatures].

65

UN MEMBRE annonce qu'il existe à Bergerac un dépôt de 2000 chevaux et d'un grand nombre d'armes et d'objets d'équipement qu'il y a réunis. Il fait part à l'assemblée combien les citoyens de Bergerac sont dévoués à la patrie. Ils se sont disputé l'honneur de faire des sacrifices à la République. Il demande en conséquence que la Convention nationale décrète que la Commune de Bergerac a bien mérité de la patrie (1).

Cette proposition est décrétée, ainsi que l'insertion au bulletin (2).

66

[La *Sté popul. de Rochecorbon* à la Conv.; 18 pluv. II] (3)

« Citoyens représentants,

La commune de Rochecorbon n'avait pour ainsi dire cessé d'être en combustion depuis le commencement de la Révolution.

De ces âmes viles, de ces âmes de boue, dont Pitt et Cobourg font leurs délices, avaient par leur charlatanisme empoisonné la majeure partie des esprits; une autre partie s'était laissée saisir par la crainte, et les patriotes sans cesse persécutés, n'avaient pas le loisir de se faire entendre.

(1) *M.U.*, XXXVI, 394.

(2) *Bⁱⁿ*, 23 pluv. (2^e suppl').

(3) *Dxl* 25, doss. 133, p. 10.